



3^{ème} CONFINEMENT : LA DIRECTION DE LA CEIDF CHANGE DE BRAQUET !

**Section CFDT de la
CEIDF : 64/68 rue du
Dessous des Berges
75013 PARIS.**

01 70 23 53 65/63

@ : cfdtceidf@orange.fr

**Retrouvez toutes nos
publications sur :
www.cfdtceidf.org ou
sur notre page
LinkedIn.**

CFDT.FR

Lors du premier confinement de mars 2020, la **CFDT** avait œuvré pour obtenir les meilleures dispositions afin d'assurer la protection des salarié(e)s de la CEIDF.

La Direction avait répondu favorablement à la grande majorité de nos demandes : Plexiglas dans toutes les agences (en plus des kits sanitaires), agences avec rideaux baissés, réception des seuls RDV incontournables, télétravail pour les salarié(e)s des Fonctions Support et prise en charge à 100% des salaires des collègue(s) absent(e)s pour garde d'enfant(s) et/ou « personnes fragiles », etc.

Pour ce troisième confinement, la Direction a décidé de modifier les règles établies en 2020 :

- Les agences ne fonctionnent plus rideaux baissés : seules celles dont le flux est important, disposeront d'un agent de sécurité.
- Les collègues absent(e)s pour garde d'enfant(s) et/ou « personnes fragiles » seront en chômage partiel **sans maintien de leur rémunération** : soit environ 80% du net.

La **CFDT** rappelle que l'investissement, la motivation et les efforts des salarié(e)s en 2020 ont permis de dégager un résultat brut d'exploitation remarquable et équivalent à celui de 2019 (malgré le contexte sanitaire qui a perduré jusqu'à la fin de l'année).

Si le résultat net 2020 est inférieur à celui de 2019, c'est la conséquence de la forte croissance des provisions pour risques à la CEIDF (3 X plus élevée en 2020 qu'en 2019).

Alors pourquoi pénaliser les salarié(e)s qui ont répondu présent(e)s tout au long de l'année 2020 et fait face dans cette situation de crise (avec une performance notable dans la réalisation des Prêts Garantis de l'Etat !).

La **CFDT** demande à la Direction de revoir sa position et d'appliquer (comme d'autres Caisses le font) le maintien de la rémunération des salarié(e)s en garde d'enfants.

La **CFDT** trouve inconcevable d'appliquer des mesures d'accompagnement inférieures à celles de 2020 alors que les variants de la COVID-19 sont eux, plus contagieux et plus dangereux encore que la souche initiale du virus !

Pour la **CFDT**, l'enjeu majeur, c'est la santé des salarié(e)s, enjeu qui doit être au cœur du protocole sanitaire de la CEIDF.

La **CFDT** demande donc instamment à la Direction de prendre en compte ses revendications et d'ouvrir au plus vite les discussions à ce sujet.

Pour la **CFDT**, lutter contre la pandémie, c'est prendre l'ensemble des mesures de protection possibles et les faire appliquer. Cela ne devrait pas se négocier, mais s'imposer de fait à l'entreprise !

Nous sommes toujours en guerre contre un ennemi invisible !

Notre devoir est donc de prendre le maximum de précautions, c'est tout le sens de l'engagement de la **CFDT.**

L'entreprise doit également prendre ses responsabilités !

La **CFDT présente à vos côtés depuis les premiers jours de la pandémie continue à se battre pour préserver la santé des salarié(e)s et de leur famille !**

**Bulletin d'adhésion
disponible sur:
cfdtceidf.org**



64/68 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS



@: cfdtceidf@orange.fr
Web: cfdtceidf.com
Tél: 01 70 23 53 63